

2023-046

SEANCE DU **MARDI 28 MARS 2023**

Le mardi 28 mars 2023, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHINON, légalement convoqué le mercredi 22 mars 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle Olivier DEBRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUPONT, Maire,

Nombre de Conseillers en exercice : 29	Votes Pour : 28
Nombre de Membres présents : 21	Vote Contre : 0
Pouvoirs : 7	Abstention : 0
	Non votant : 0

PRESENTS :

Jean-Luc DUPONT, Eric MAUCORT, Christelle LAMBERT, Daniel DAMMERY, Sophie LAGREE, Jean-Luc DUCHESNE, Chantal BOISNIER, Patrick GOUPIL, Jean-Jacques BILLARD, Marylène GACHET, Jean-Michel CHEMINOT, Hélène BERGER, Marc PLOUZEAU, Jean-Christophe PELLETIER, Olga MARTINEAU, Hélène BELLUT, Françoise BAUDIN, Jean-Jacques LAPORTE, Eric FLEUREAUX, Yoanna DESROCHES, Frédéric DAVIET.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION :

Anne LUMEAU À Jean-Luc DUPONT, Jean-Marc NARDI À Jean-Jacques BILLARD, Arnaud Nicolas PLANCHON À Hélène BERGER, Jean-François DAUDIN À Patrick GOUPIL, Laurent BAUMEL À Jean-Jacques LAPORTE, Fabrice MASSON À Françoise BAUDIN, Lucile VUILLERMOZ À Frédéric DAVIET.

ABSENTS ET ABSENTS EXCUSES :

Anne LUMEAU, Jean-Marc NARDI, Magali DEVAUD, Arnaud Nicolas PLANCHON, Jean-François DAUDIN, Laurent BAUMEL, Fabrice MASSON, Lucile VUILLERMOZ.

SECRETAIRE DE SEANCE : Françoise BAUDIN

**Convention avec le petit Fauchoux pour la mise en oeuvre
du festival Chinon en Jazz - 2023**

La présente convention s'inscrit dans la politique de décentralisation culturelle initiée par le Conseil Départemental d'Indre et Loire. Cette politique doit s'appuyer sur une forte volonté locale et permettre aux communes d'Indre et Loire de programmer sur leur territoire des concerts de qualité, généralement réservés aux structures importantes.

Dans ce cadre, Le Petit Fauchoux (scène musicale conventionnée de Tours) est chargé par le Conseil Départemental d'Indre et Loire d'une mission de promotion des activités liées au Jazz dans le

département et, plus précisément pour Chinon, de la programmation et de l'organisation du festival Chinon en Jazz qui se déroulera les 2, 3 et 4 juin 2023.

Ainsi, depuis 2001, le Petit Faucheux coorganise avec la Ville de Chinon cet évènement chaque premier weekend de juin. Celui-ci prend la forme d'une quinzaine de concerts de jazz proposés gratuitement sur les lieux patrimoniaux de la Ville.

Cette action, rassemblant en moyenne 1 500 à 2 000 spectateurs, participe à la valorisation du patrimoine bâti et paysagé de la ville.

Dans le cadre de cette convention, la Ville de Chinon met à disposition du festival un certain nombre de lieux, assure la gestion du public et participe au financement du festival à hauteur de 18 000€. Ce montant est réparti de la manière suivante :

- Une subvention de 10 000€ ;
- La prise en charge directe de cachets artistiques à hauteur de 8 000€ (ce montant est subventionné par la Région Centre-Val de Loire à hauteur de 38% via les Projets Artistiques et Culturels du Territoire).

Pour mémoire, le Conseil Départemental d'Indre et Loire, initiateur du projet dans le cadre de sa politique d'animation de ses monuments historiques (ici, la forteresse royale de Chinon), participe financièrement au déroulement du festival.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, À L'UNANIMITE :

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire ou Monsieur DUCHESNE, Adjoint délégué à la culture, à signer la convention entre la Ville de Chinon et le Petit Faucheux.

Fait à CHINON, le 04 avril 2023

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Jean-Luc DUPONT.

Certifié exécutoire

Publié ou notifié le 19/04/2023

M. le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage